

TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Matawinie, que les membres du Conseil municipal du TNO, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 19 mars 2025 à 13h30 aux bureaux de la MRC de Matawinie située au 3184, 1^{re} Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : chemin du Lac Riopel, St-Guillaume Nord

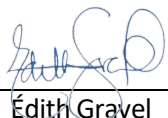
Matricule : 6364-79-1720

Lot : 5 844 359 (zone Rev1-1)

Objet : Autoriser la reconstruction d'un bâtiment principal (habitation) à 5 mètres des limites de propriété latérales plutôt qu'à 10 mètres et à 11 mètres de la limite de propriété avant (chemin) plutôt qu'à 15 mètres, ce qui contrevient à l'article 4.3.1 du règlement de zonage TNO-31-1995.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À RAWDON, CE TROISIÈME JOUR DE MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ



Édith Gravel

Directrice générale et greffière-trésorière